

pour les marxistes, en raison justement du fait que leur propre méthodologie ne puisse se concilier avec une idéologie et un mouvement qui doivent appartenir à une période définie de l'histoire telle qu'ils la conçoivent. Sa conclusion est ainsi décevante. Ce qui est intéressant c'est l'analyse de l'auteur dans laquelle il a cherché à présenter le rôle du nationalisme d'abord dans les États socialistes, puis dans le Tiers-Monde où le socialisme espère percer. Il reconnaît toutefois que le nationalisme est un phénomène sain lorsqu'il représente la résistance à l'exploitation. Avec cette constatation il encourage les marxistes à ne pas ignorer ce phénomène, mais plutôt, à l'instar de Lénine, à l'incorporer à côté de l'exploitation de classe dans la théorie et la pratique marxiste.

Cet ouvrage s'adresse d'abord aux marxistes ; pour les non-marxistes comme ce critique, il est intéressant dans la mesure où il permet de mieux comprendre quelles sont les difficultés que le phénomène pose aux marxistes. En dernière analyse, il semble que c'est l'idéologie marxiste et non le nationalisme qui pose le vrai problème.

Stanislav KIRSCHBAUM

*Département de science politique,
Collège Glendon, York University*

UNION SOVIÉTIQUE

LAVIGNE, Pierre et Marie, *Regards sur la Constitution soviétique de 1977*, Paris, Economica, 1979 (Collection Politique comparée), 163p.

L'ouvrage de Pierre et Marie Lavigne sur la Constitution soviétique de 1977 apporte au lecteur français une troisième traduction de ce texte. À la traduction officielle soviétique et à celle de Michel Lesage publiée par la documentation française, en mars 1978, les auteurs ont voulu ajouter une présentation commentée du texte constitutionnel.

Les premières pages de l'ouvrage exposent les objectifs visés, les justifications des thèmes analysés, les limites de l'étude et une courte bibliographie des titres français relatifs à la Constitution ou qui en facilitent la compréhension. Suivent dans une deuxième partie six brèves études constituant des interprétations thématiques de concepts clés du texte constitutionnel. En dernier lieu, raison d'être du volume, la traduction commentée de la loi fondamentale de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

« Mettre à la disposition du lecteur de langue française une version du texte officiel répondant aussi fidèlement que possible à des normes scientifiques, accompagnée aussi systématiquement que possible de justifications de la traduction par rapport aux concepts » constitue l'objectif principal que les auteurs cherchent à atteindre par une présentation et des analyses d'ordre politico-juridique. Ils tentent, pour qualifier leur démarche, d'introduire le concept nouveau de droit politique, plus large, invoquent-ils, que celui de droit constitutionnel. Que l'on accepte ou non le nouveau vocabulaire – la notion de droit public aurait peut-être pu suffire – cette tentative révèle, chez les auteurs une préoccupation d'ordre linguistique que nous retrouverons tout au long de l'étude, soit par la grande importance qu'ils accorderont à la traduction exacte des concepts, soit par leur analyse des principes du texte conçu comme « discours du pouvoir en termes dogmatiques, et même en termes de commandement ». Ils chercheront donc à dégager ces principes de même qu'à analyser les techniques politico-juridiques contenues dans le texte.

Ces objectifs et préoccupations se concrétiseront dans le texte commenté mais également dans les analyses thématiques choisies.

Celles-ci, au nombre de six, portant dans l'ordre sur « la conception de l'État soviétique dans la Constitution », « la société socialiste avancée », « les organisations sociales dans le développement de la démocratie soviétique », « les collectifs de travailleurs »,